

Pratiques et représentations des acteurs de l'accompagnement vis-à-vis des fermes collectives

L'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) est un établissement public de recherche rassemblant une communauté de travail de 12 000 personnes, avec plus de 270 unités de recherche, de service et expérimentales, implantées dans 18 centres sur toute la France. INRAE se positionne parmi les tout premiers leaders mondiaux en sciences agricoles et alimentaires, en sciences du végétal et de l'animal, et en écologie-environnement. Ses recherches visent à construire des solutions pour des agricultures multi-performantes, une alimentation de qualité et une gestion durable des ressources et des écosystèmes.

Environnement de travail, missions et activités

Ce stage s'inscrit dans un projet de recherche soutenu par le programme TETRAE pour « Transition en Territoires de l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement » (2023-2027). Intitulé « Territoires de la transition agricole et alimentaire : Expérimenter, capitaliser, accompagner », le projet TRAACT vise l'analyse et l'accompagnement des transitions, en entrant par les transformations des systèmes agricoles et alimentaires dans les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes. L'objectif scientifique est d'acquérir des connaissances sur ces transformations à travers une analyse multi-niveaux. Trois grandes catégories d'acteurs sont identifiées : les acteurs économiques (Volet de recherche 1), les acteurs de la société civile (Volet de recherche 2) et les acteurs publics (Volet de recherche 3). La finalité opérationnelle du projet est de construire, de manière étroite avec les acteurs, des savoir-faire pour accompagner ces transformations. Ce stage s'inscrit dans le Volet de recherche 1 du projet TRAACT, en s'intéressant aux Fermes collectives comme nouvelles formes d'organisation des acteurs économiques de production agricole, susceptibles de contribuer à la transition agricole et alimentaire.

Dans le cadre du projet TRAACT, nous avons défini les Fermes collectives comme des entreprises de production agricole, dont le projet comporte explicitement une intention d'horizontalité dans la prise de décision, et affirme un engagement pour le « commun » autour des dimensions suivantes : agro-écologie, territoire, alimentation, justice sociale. Elles associent trois co-associé.es ou plus, travaillant sur la ferme, dont au maximum un.e co-associé.e issu.e du cadre familial. La littérature scientifique sur les fermes collectives (Lataste, Chizelle, and Guilhot 2016; Morel 2018; Laurant et al. 2021; Martin-Prével, Créquy, and Rochette 2021; Cretin et al. 2023), et les premiers résultats de recherche du projet TRAACT, convergent sur le constat que les Fermes collectives demandent un accompagnement spécifique lié à des besoins spécifiques, et notamment au moment de l'installation. La création d'une offre d'accompagnement et de soutien à l'installation adaptée à ces fermes pourrait donc relever d'un enjeu de transition pour les territoires. Or, les échanges au cours du projet TRAACT, où la recherche est construite en collaboration avec les acteurs de l'accompagnement agricole membres du projet (ADDEAR, GAB, AFOCG), montrent que les référentiels et compétences des acteurs sur les fermes collectives qui accompagnent ou qui jalonnent leur parcours à l'installation sont variables. Les travaux sur l'installation-transmission en général s'accordent sur le diagnostic d'un parcours du combattant pour parvenir à s'installer (Baysse-Lainé 2022; Cardona and Richard-Frève 2022) ainsi que sur la complexité de l'offre d'accompagnement du fait des multiples échelles décisionnelles et organisations compétentes (Ibgui and Léger-Bosch 2024). Ces difficultés seraient accrues dans le cas des fermes collectives, qui représentent un nouveau modèle agricole pour les acteurs de l'accompagnement et du soutien à l'installation. Ceux-ci construisent chemin faisant leurs représentations, expériences et compétences pour justifier leurs pratiques et leurs décisions qui auront un impact sur la trajectoire de ces fermes.

L'objectif de ce stage est d'identifier les pratiques des acteurs de l'accompagnement et du soutien agricoles vis-à-vis des fermes collectives, et de comprendre les représentations, expériences et

compétences sur lesquelles sont fondées ces pratiques. L'enjeu opérationnel est d'identifier des freins et leviers à l'installation de ces fermes rencontrés du fait de l'accompagnement et du soutien apportés.

Le/la stagiaire élaborera, avec son encadrement, un cadre analytique et méthodologique permettant d'analyser les pratiques, et de comprendre les représentations, expériences et compétences des acteurs de l'accompagnement et du soutien à l'installation quant à ces fermes collectives. Afin d'étayer ses questionnements, il/elle établira une synthèse, sur la base d'une revue documentaire, des ressources pour l'accompagnement spécifiques aux fermes collectives qui existent aujourd'hui. Il/elle analysera également un matériau existant au sein du projet TRAACT, à savoir des entretiens suivis avec un acteur habilité pour l'étude préalable à la demande de DJA, tout au long de l'accompagnement d'une ferme collective. Après avoir construit la méthodologie, il/elle conduira une série d'entretiens auprès des acteurs accompagnant, conseillant ou soutenant financièrement les fermes collectives au cours de leur trajectoire d'installation (Chambres d'agriculture, CER, ONVARs, banques, Région, services déconcentrés de l'Etat, Safer, collectivités locales...) dans deux départements de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il s'agira de les interroger sur les besoins spécifiques des fermes collectives perçus et connus, et sur leur méthode de travail et pratiques dans leur accompagnement. En particulier, les pratiques et représentations seront interrogées au niveau de la gouvernance du travail et de la gouvernance du foncier au sein d'une ferme collective. Ces données seront analysées sur la base de traitements qualitatifs. Les résultats obtenus feront l'objet de comptes rendus écrits intermédiaires, puis d'un mémoire. Le/la stagiaire pourra également être amené(e) à présenter son travail dans le cadre des réunions du projet TRAACT, et à participer à la valorisation des résultats de recherche auprès des acteurs.

Formation et compétences recherchées

- Dernière année de cursus d'ingénieur agronome ou master 2 spécialisé en agri-environnement ou développement rural
- Connaissances en agronomie (notamment, connaissance des pratiques, des usages et fonctionnement des exploitations agricoles)
- Goût pour la réalisation d'études/recherches
- Compétences en techniques d'enquête notamment qualitative
- Compétences en analyse de données d'entretiens semi-directifs
- Capacité à rédiger (notes de synthèse et mémoire)
- Rigueur et autonomie
- Permis B

Votre qualité de vie à INRAE

En rejoignant INRAE, vous pourrez bénéficier selon le type de contrat :

- jusqu'à 30 jours de congés + 15 RTT par an (pour un temps plein)
- d'un soutien à la parentalité : CESA garde d'enfants, prestations pour les loisirs ;
- de dispositifs de développement des compétences : formation, conseil en orientation professionnelle ;
- d'un accompagnement social : conseil et écoute, aides et prêts sociaux ;
- de prestations vacances et loisirs : chèque-vacances, hébergements à tarif préférentiel ;
- d'activités sportives et culturelles ;
- d'une restauration collective.

Modalités d'accueil

- Nom de l'unité d'accueil : UMR Territoires
- Code postal + ville du lieu d'exercice : 63170
- Type de contrat : Stage de fin d'études (M2)
- Durée du contrat : 6 mois
- Date d'entrée en fonction : mars 2026
- Rémunération : à compléter par le service RH

Modalités pour postuler

Merci de transmettre une lettre de motivation et un CV.

Par e-mail : christine.leger-bosch@inrae.fr

ou

Par courrier :

Christine Léger-Bosch

INRAE - UMR Territoires

9 avenue Blaise Pascal CS20085

63178 - AUBIERE

✗ Date limite pour postuler : **8 décembre 2025**

Les personnes accueillies à INRAE, établissement public de recherche, sont soumises aux dispositions du Code de la fonction publique notamment en ce qui concerne l'obligation de neutralité et le respect du principe de laïcité. A ce titre, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'elles soient ou non au contact du public, elles ne doivent pas manifester leurs convictions, par leur comportement ou leur tenue, qu'elles soient religieuses, philosophiques ou politiques. > En savoir plus : site fonction publique.gouv.fr